

*de la Paix publique & des Traités de Westphalie, & nommément la Liberté des trois Religions qui sont établies dans l'Empire, à l'effet de procurer aux Alliés de S. M., injustement opprimés, ou attaqués, une satisfaction convenable, & de rétablir enfin l'ordre & la tranquillité en Allemagne sur des fondemens équitables & solides.*

*Des intentions aussi pures inspireront sans doute aux différens Membres du Corps Germanique, la confiance qu'elles méritent, & dissiperont l'illusion des craintes chimériques auxquelles on a eu recours pour séduire une partie des Princes Protestans de l'Empire. Le Traité de Versailles, du 1er. Mai de l'année dernière, bien loin d'allarmer aucune de ces Puissances, doit au contraire être un nouveau motif de sécurité pour elles, par l'attention que les Parties-Contractantes ont eue d'y renouveler & de confirmer expressément les Traités de Westphalie, qui sont le plus ferme rempart des Libertés Germaniques.*

*Le Roi n'a été occupé jusqu'à présent qu'à prévenir la Guerre dans l'Empire, avant qu'elle y eût été allumée, & depuis à en diminuer les progrès, afin de procurer plus promptement, par ce moyen, le rétablissement de la paix. C'est dans ce dessein, que S. M. a fait des Conventions & Déclarations de Neutralité, tant avec l'Impératrice-Reine qu'avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, & que plus touchée des malheurs de l'Empire, que du sentiment d'une juste vengeance, Elle a agréé, que l'Impératrice-Reine offrît une semblable Convention de sa part pour les Etats que le Roi d'Angleterre possède en Allemagne, & S. M. désire, que ce Prince entre dans les mêmes vues qu'Elle, pour le bien de l'Empire.*

*En*